

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4096)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC30

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et secondaires »

les mots :

« , des collèges et des lycées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.